

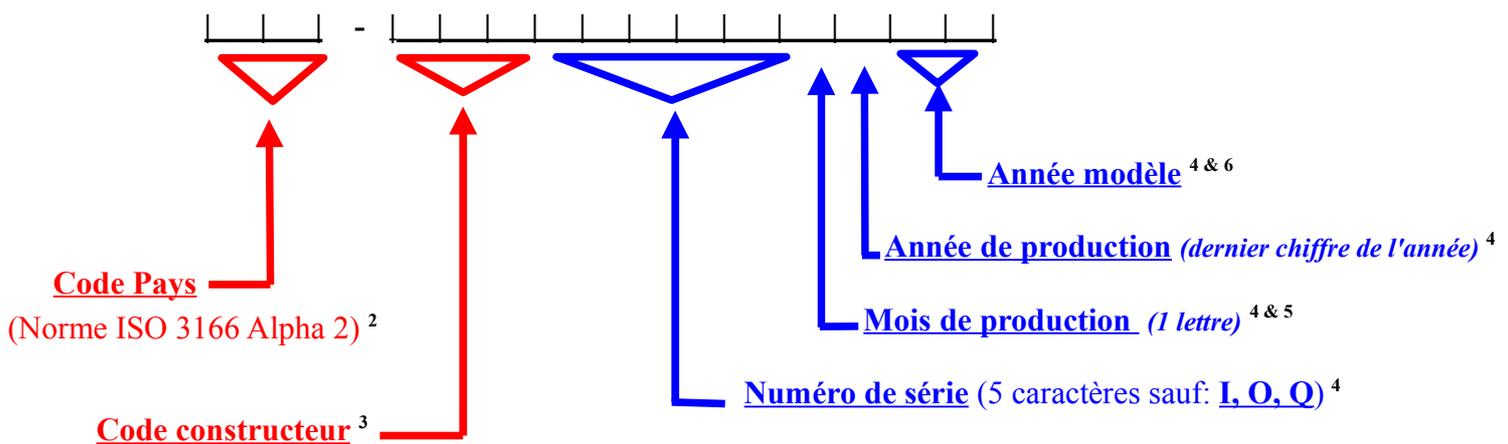
Ministère chargé de la mer et des transports

STRUCTURE DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN NAVIRE DE PLAISANCE CONSTRUCTEUR PROFESSIONNEL (N°CIN)¹

Ce document est utilisé par le constructeur du bateau ou la personne qui prend la responsabilité de la mise sur le marché

Référence : Norme harmonisée EN/ISO 10087

2 lettres, trait d'union, 12 caractères



¹ : CIN : Craft Identification Number

² : Code France : FR

³ : Attribué par l'administration

⁴ : Renseignés par le constructeur

⁵ :

Janvier	A	Juillet	G
Février	B	Aout	H
Mars	C	Septembre	I
Avril	D	Octobre	J
Mai	E	Novembre	K
Juin	F	Décembre	L

⁶ : Année modèle: période de 12 mois au cours de laquelle il est prévu de vendre le modèle du navire

